

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 014-492/17/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Provence et approbation d'une convention
DPEATSV 17/15262/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Présentation

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Microentreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative. Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative avec pour objectif de décliner ce nom au niveau des territoires et des 240 plateformes existantes.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 240 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- Une assistance au montage du projet,
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat.

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens tant logistiques que matériels, de mener à bien leurs missions.

Ainsi les missions d'Initiative Marseille Provence portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

Bilan des actions N-1

En 2016, Initiative Marseille Métropole a accueilli 794 porteurs personnes, a réalisé 387 dossiers, instruit 225 dossiers dont 201 qu'elle a présenté en comité et en a financé 165 (contre 208 en 2015).

Leur action a engendré la création ou le maintien de 372 emplois sur le territoire (contre 465 en 2015)

L'association a également octroyé 190 prêts d'honneur dont 177 pour la création reprise et 13 pour la croissance représentant au total un montant de 1 218 000 euros (contre 224 prêts accordés en 2015 pour un montant total de 1 439 500 euros).

Outre les prêts d'honneur, Initiative Marseille Métropole a mobilisé 8 557 646 euros de prêts bancaire sur l'année 2016 (contre 10 563 392 euros)

Au-delà du soutien financier, Initiative Marseille Métropole accompagne les chefs d'entreprise dans le développement de leur activité. Ainsi, en 2016, près de 400 créateurs ont été suivis et/ou parrainés et 386 ont assisté aux soirées thématiques, rencontres business, ou formations.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

On constate une baisse d'activité entre 2015 et 2016 liée à des évènements tels que :

- Le départ d'un chargé d'affaires en cours d'année
- Des problèmes conjoncturels de financement impactant sur l'activité de l'association et engendrant une baisse des dossiers instruits

Programme Prévisionnel des actions

Pour 2017, l'association Initiative Marseille Métropole se fixe comme objectif de soutenir financièrement 210 entreprises (soit 45 entreprises de plus qu'en 2016) dont 155 pour des projets de création et 55 pour des projets de reprises. Ce qui représente un montant de prêt d'honneur d'environ 1 285 000 euros.

Par ailleurs, Initiative Marseille Métropole souhaite conforter sa présence sur le territoire en assurant une présence hebdomadaire via la tenue de permanences.

Enfin, le suivi post création va être renforcé afin d'encourager la pérennité des entreprises soutenues et d'améliorer la durée de vie des TPE. Ainsi les RDV de suivi post création seront désormais hebdomadaires.

Budget prévisionnel

Charges	
Achat	14 200,00 €
Services extérieurs	28 385,00 €
Autres services extérieurs	69 400,00 €
Charges de personnel	437 898,00 €
Autres charges de gestion courante	10 000 €
Emplois des contributions volontaires en nature	88 630,00 €
Total des charges	648 513,00 €
Produits	
vente de produits finis	9 235,00 €
subventions d'exploitation	550 648,00 €
subventions publiques	410 470,00 €
MAMP	30 000,00 €
Région	52 000,00 €
Ville de Marseille (fonctionnement)	216 000,00 €
Ville de Marseille (financement de poste)	112 470,00 €
autres établissements publics	89 178,00 €
aides privées	51 000,00 €
Contributions volontaires en nature	88 630,00 €
total des produits prévisionnels	648 513,00 €

Au vue du budget prévisionnel, le poids de la masse salariale représente 67,52% du montant total des dépenses.

Les subventions publiques s'élèvent à 410 470 euros et représentent 63% du total des recettes de l'association. La subvention demandée à la Métropole est de 30 000 euros soit 4,62% du total des recettes.

Il est demandé pour 2017 au Conseil de Territoire de Marseille Provence une subvention de 30 000 euros.

En 2016, le Conseil de Territoire de Marseille Provence a subventionné l'association à hauteur de 20 000 euros.

En 2017, il est proposé de subventionner l'association à hauteur de 20 000 euros (soit un montant identique à l'année précédente).

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros pour 2017 à l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ladite convention.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2017 sur les lignes budgétaires du budget de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires – Chapitre 65 – Article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER